

COMMUNE DE QUINSAC
(Gironde)

VOIE COMMUNALE
PERMISSION DE VOIRIE
Autorisation d'occupation du domaine public

N° 74V/2026

M. SIGUELNITZKY Gabriel
9 ave du Général De Gaulle
33 360 QUINSAC

Le Maire de la Commune de QUINSAC (Gironde)

VU la demande du 23/09/2026 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation d'occuper le domaine public, 9 ave du Général De Gaulle, pour le stationnement de matériel nécessaire à la réalisation de ses travaux d'accès à sa propriété, du 24/09/2026 au 04/10/2026 inclus ;

VU le Code de la voirie routière : Articles L.115-1 à L. 116-8 et L. 141-2 à L. 141-12, R.115-1 à R. 116-2 et R.141-12 à R.141-22 ;

VU la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le bénéficiaire est autorisé à procéder à l'installation énoncée dans l'analyse ci-dessus de sa demande, à charge pour lui de matérialiser cette occupation du domaine public.

ARTICLE 2 – Le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 – M. SIGUELNITZKY Gabriel devra assurer l'affichage de cet arrêté, la signalisation nécessaire à la sécurité de part et d'autre du chantier, **laisser le passage aux services publics (ramassage des poubelles tous les mardis matin), et le passage des bus transport Nouvelle-Aquitaine.**

ARTICLE 4 - Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux - 9, rue Tastet CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. SIGUELNITZKY Gabriel
- Service technique communal

Fait à QUINSAC, le 24/09/2026/2026



Le maire,
Lionel FAYE

Lionel Faye